



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

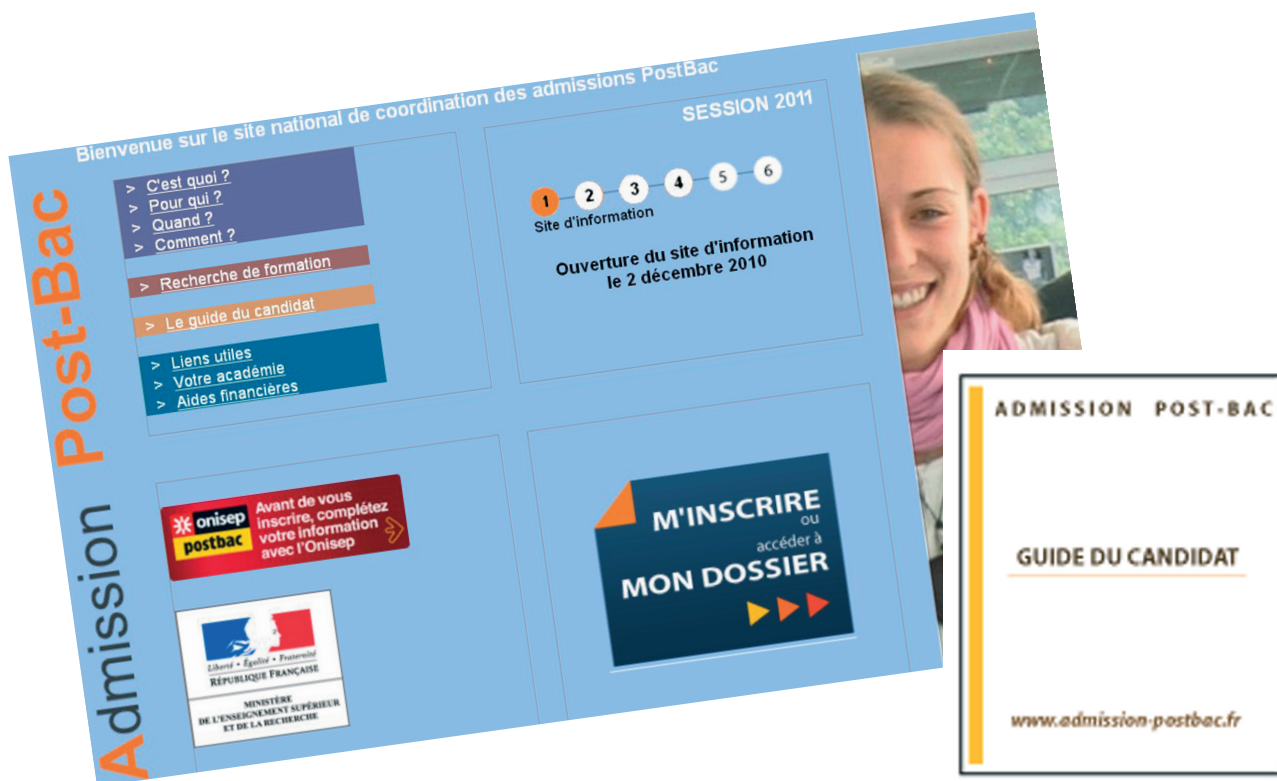


SAIO



LA LETTRE DE L'ORIENTATION

APRÈS LE BAC, L'ADMISSION DANS LE SUPÉRIEUR
www.admission-postbac.fr
UN PORTAIL UNIQUE POUR TOUTE LA FRANCE



Le « portail unique » est un **site internet** qui permet à la fois l'**information** des candidats sur les formations post-baccalauréat et la **gestion des candidatures et des admissions** dans l'enseignement supérieur.

QUI DOIT SE CONNECTER SUR «admission-postbac.fr» ?

Tous ceux qui veulent entrer dans une des formations suivantes :

- **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles ;
- **STS** : section de technicien supérieur (et STS Agricoles) ;
- **IUT** : institut universitaire de technologie ;
- **licence** et toute autre 1ère année dans une filière de l'université (DEUST...) ;
- la plupart des **écoles d'ingénieur** ;
- les **écoles d'architecture** ;
- **MANAA et MAN** : mises à niveau en arts appliqués et en hôtellerie ;
- **DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion.

A NOTER

L'entrée à l'université est de droit, mais nécessite une pré-inscription sur le portail unique pour bénéficier d'un avis sur la filière demandée (orientation active)

Ne sont donc pas concernés : la plupart des formations par alternance, les écoles d'art, de commerce, du domaine social, du domaine paramédical et les instituts d'études politiques.



COMMENT FAIRE ?

- 1) l'élève doit se connecter, s'inscrire, faire des vœux (de 1 à 36), les classer par ordre de préférence et les valider.
- 2) envoyer des dossiers-papier aux établissements qui le demandent.
- 3) répondre aux propositions d'admission (délai de 120 h).
- 4) procéder aux formalités d'inscription dans l'établissement d'accueil.

CONSEILS AUX ÉLÈVES

- Télécharger et lire attentivement le "Guide du candidat".
- Ne pas hésiter à émettre des vœux (ne pas se censurer), éviter de se cantonner à une seule spécialité et/ou un seul établissement.
- Respecter le calendrier (les dates sont impératives) et ne pas attendre le dernier moment.
- **L'ordre des vœux est essentiel :**
 - 1 - les établissements demandés n'ont pas connaissance de ce classement. L'élève n'a donc pas à échafauder des stratégies liées à des pronostics d'admission, mais à considérer ses réelles préférences.
 - 2 - Quand un vœu reçoit une proposition d'admission, tous les vœux suivants sont annulés.
- L'inscription sur le portail ne suffit pas. Ne pas oublier d'aller s'inscrire dans l'établissement : lycée, université, école...
- En l'absence de proposition d'admission, s'inscrire dès le 24 juin à la procédure complémentaire.

LES DATES À NE PAS MANQUER :

| CANDIDATS | ENSEIGNANTS | ÉTABLISSEMENTS |
|---|--|---|
| | | En novembre : mise à jour des formations par les établissements d'accueil |
| 2 décembre : ouverture du site d'information pour les candidats | | En décembre et janvier : mise à jour des classes et des enseignants par les établissements d'origine |
| Du 20 janvier au 20 mars : inscription et vœux  Au delà du 20 mars, il n'est plus possible de faire de nouvelles demandes | De janvier à mars : suivi des vœux des élèves | |
| 1er avril : date limite de l'envoi des dossiers-papier dans les établissements d'accueil qui les demandent | Du 1er mars au 4 avril : saisie en ligne des notes et appréciations | En mars et avril : - appréciations du chef d'établissement d'origine - saisie des fiches pédagogiques - réception et pointage des dossiers par les établissements d'accueil |
| Du 10 au 12 mai : consultation de la réception des dossiers par les établissements d'accueil | | Mai : classement des dossiers des candidats par les commissions des établissements d'accueil |
| 31 mai : date limite de classement des vœux  au delà, il n'est plus possible de modifier l'ordre des vœux | | |
| Phases d'admission - 9 juin - 23 juin - 14 juillet procédure complémentaire du 24 juin au 23 septembre | | De juillet à septembre : suivi des admissions, sélection des dossiers de la procédure complémentaire et inscriptions des élèves |

A NOTER - A NOTER

Le Service Académique d'Information et d'Orientation au Rectorat se charge du bon déroulement d'APB (admission-postbac). Il est l'interlocuteur des chefs d'établissement ou des élèves (plus de 1 000 messages l'an dernier) rencontrant des difficultés dans la procédure.

Pour joindre le SAIO :

sur le portail, rubrique « nous contacter » ou au tél. 03.26.05.99.20.

SESSION 2010 : QUEL BILAN ?

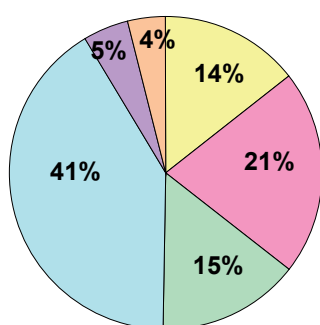
En moyenne, les élèves de l'académie ont fait 4,6 voeux. Ils se tournent encore plus volontiers vers un BTS au détriment de l'Université, alors qu'au niveau national on assiste au phénomène contraire.

Répartition des 1^{ers} voeux dans les formations

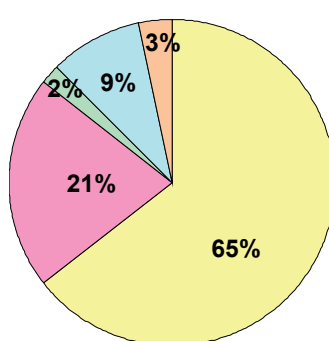
| | Académie de Reims | France |
|------------|-------------------|--------|
| STS | 39 % | 34 % |
| Université | 24 % | 31 % |
| IUT | 19 % | 16 % |
| CPGE | 9 % | 10 % |
| Ecoles | 5 % | 4 % |
| Autres | 4 % | 5 % |

Source : SAIO, données recueillies sur le portail "admissionpostbac"

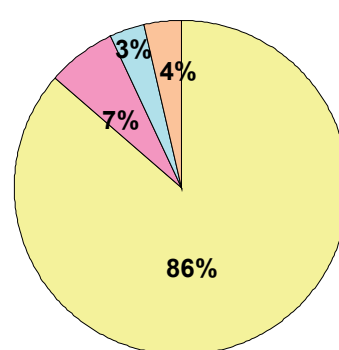
DANS L'ACADÉMIE DE REIMS En premier voeu : ils voulaient



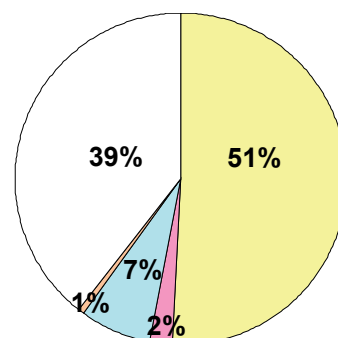
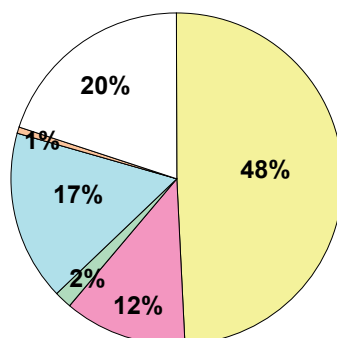
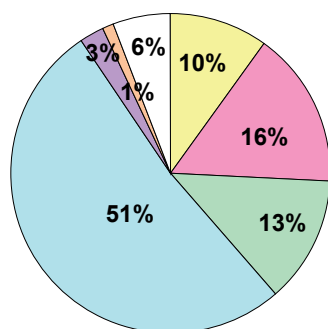
Terminales générales



Terminales technologiques
Les candidats ont obtenu



Terminales professionnelles (1)



(1) 61 % des terminales professionnelles ont fait un voeu sur le portail : parmi eux 86 % ont demandé en premier voeu une STS, 51 % ont reçu une proposition d'admission sur un voeu STS.

(2) Aucune proposition d'admission sur le portail ne signifie pas aucune solution : certains candidats se sont tournés vers des formations hors procédure admission post bac. Exemples: une école spécialisée, une formation par alternance... et d'autres ont bénéficié de la procédure complémentaire.

SITES UTILES :

www.ac-reims.fr/saio

www.onisep.fr